20.06.2012 – 14:30 Uhr

Bas salaires Le problème reste urgent

Bern (ots) -

Le problème des bas salaires en Suisse reste urgent. Près de 370 000 travailleurs et travailleuses ont une activité à bas salaire, ainsi que le montrent les chiffres publiés aujourd'hui par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Et les personnes les plus concernées sont les femmes.

Une grande partie des bas salaires se trouvent dans des branches où les rémunérations ne sont pas protégées par des dispositions de force obligatoire contenues dans des conventions collectives de travail. La plupart de ces bas salaires se trouvent dans le commerce de détail où ils peuvent parfois même être inférieurs à 3 000 francs (commerces de chaussures p. ex.). Dans la branche des aménagements paysagers - où n'existe aucun salaire minimum -, beaucoup de travailleurs et travailleuses doivent encore travailler pour des salaires bien trop bas.

L'étude de l'OFS fait en outre apparaître que même les personnes au bénéfice d'un apprentissage ne sont pas protégées contre les bas salaires. Environ 10 % des salarié(e)s qui ont un apprentissage en poche touchent en effet des bas salaires.

Ces réalités prouvent la nécessité d'un salaire minimum légal. Personne ne doit gagner moins de 22 francs de l'heure (4 000 francs par mois). Et la totalité des rémunérations doivent être protégées par des salaires minimums obligatoires. Tels sont les buts visés par l'initiative sur les salaires minimums que l'Union syndicale suisse (USS) a déposée à la Chancellerie fédérale au printemps dernier.

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier secrétaire de l'USAS, et
Ewald Ackermann (031 377 01 09 ou 079 660 36 14), service de la communication de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100720537 abgerufen werden.